

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 88 (1961)
Heft: 3

Artikel: Propos du vignoble
Autor: Mat.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-232267>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Propos du Vignoble

On se souviendra des vendanges de 1960 ! Quel affreux temps ! Les poètes qui ont évoqué « la joyeuse cohorte des vendangeuses détachant les grappes blondes sous le clair soleil d'octobre au milieu des rires et des chansons », les poètes, dis-je, étaient bien loin, cette année, de la prosaïque réalité.

Que voyait-on ? Des vendangeuses gelées, transies, mouillées et crottées, stoïques et muettes sous la pluie, travaillant comme des « robots », des brantards, traînant les pieds alourdis par la boue et la terre, craignant à chaque instant de glisser avec leur chargement. Quelles pataugées, mes amis !

La récolte fut abondante. Chacun fut trompé en bien et beaucoup de vigneronnes eurent du souci pour loger tout leur moût. Ils y sont parvenus, mais cela n'a pas été tout seul. Maintenant,

un autre problème se pose, plus difficile : l'écoulement de la récolte. Car rien ne sert d'avoir des caves pleines de vin, si l'on ne peut pas le vendre ! On nous dira que la qualité n'est pas transcendante. Peut-être, mais rappelez-vous le « 35 ». L'a-t-on assez décrit ! Et pour finir, ce « 35 » est devenu plus tard un honnête vin, et il n'en est point resté !

Question du prix ? Combien va-t-on le payer au producteur, ce vin ? Le consommateur, lui, sait déjà que pour avoir un demi de nouveau, il devra déboursier jusqu'à 1 fr. 80.

Chaque année, les marchands de chaussures, d'habits et de bien d'autres produits organisent de grandes ventes de soldes.

Pourquoi les marchands de vins, restaurateurs et cafetiers ne feraient-ils pas de même ?

Pendant quinze jours, trois semaines, on liquide, et les clients pourraient consommer nos vins, ouverts ou bouchés, à un prix inférieur à celui qui est pratiqué. Est-ce impossible ?

En parlant de vente, nous nous trouvons un jour dans une assemblée d'anciens. Quelques-uns avaient largement dépassé la huitantaine et nous admi-

AMIS ROMANDS
qui venez à Lausanne

**Pour bien manger...
à peu de frais... !**

LE LANDOR

bat tous les records !...

Chez cet ami Robert Rappaz

Route du Tunnel 1 (Près de la Riponne)

rions leur jeunesse de cœur et d'esprit. C'est alors que le président nous fit :

— Savez-vous pourquoi nos collègues sont si bien conservés ? C'est parce qu'ils vont tous les samedis à la *Vente de blanc*, au Café Vaudois !

Mat.

La Roche : un nouveau juge de paix

La vaste commune de la Roche, au pied de la Berra, à la limite des langues, est une de celles qui a le mieux conservé le patois. C'est de là qu'est originaire la grande famille des Brodard, qui en sont fiers, à juste titre. On nous a signalé qu'un de nos amis patoisants, M. Joseph Brodard, a été nommé juge de paix du cercle, après avoir été greffier de la justice de paix pendant 40 ans.

NOUS AVONS REÇU...

Le Plaisant Almanach de Chalamala, publié à Bulle, sous les auspices des « Tréteaux de Chalamala ».

Cet almanach, qui fait chaque année l'objet d'une présentation illustrée remarquable, donne des reflets judicieusement choisis et suggestifs de la vie gruérienne et sait — grâce à ses nombreux collaborateurs érudits — relier agréablement le passé au présent.

Le patois y a naturellement sa place sous les signatures de Dzojè Yerly, Luvi don Vèrne, Firmin Gremion, âgé de 88 ans, P. Callixte Ruffieux.

Sous le titre « Gruérin et rétoroman », très intéressants articles de Gonzague de Reynold, ainsi que de Jean Humbert, sur « Henri Naef, styliste et poète », et de Henri Gremaud, sur « Le premier amour de Joséphine, impératrice des Français, fut Gruérien ».

Une bonne soirée à passer en sa compagnie.

rms.

Résultats du concours d'octobre

... Et tout d'abord, chers motscroisistes, nos excuses pour n'avoir pas été suffisamment précis dans certaines définitions, comme nous le fait gentiment et justement remarquer M. Julien Marquis, de Mervelier, dans le Jura. C'est ainsi qu'au 10/2 horizontal, il eût été plus exact de dire : « Ce que ne doit pas prendre une personne à qui l'on pose un lapin... » C'est, en effet, elle qui risque de prendre *racine*. Au 6/1 horizontal, il aurait été préférable de mettre : « Fut présent... à la fermeture du Comptoir suisse » (*assista*), et au 12/2 vertical : « Ce qu'a fait un bruit lorsqu'il eut cessé. » (Il s'est *tu*.)

Malgré cela, 55 concurrents sur 65 nous ont adressé des grilles conformes à la grille originale.

Quelques fautes : renier au lieu de relier ; génie à la place de genre. C'est tout ! Bravo...

Voici comment s'établit la liste des lauréats après tirage au sort :

Mme M. Freymond-Bouquet, Corrençon s/St-Cierges.

M. Antoine Martenet, Troistorrents.

M. Jean Barras, Onnens (Fribourg).

M. Marcel Raoux, Lausanne.

Mme Lucie Rossier, Villarzel.

M. F. Pilloud-Collet, Marchissy.

M. Paul Delacrausaz, Lausanne.

M. A. Steiner, Umiken (Argovie).

Mlle L. Puenzieux, Clarens.

M. Joseph Baud, Albeuve (Fribourg).

M. P. Cottier-Jaquier, Corseaux s/Vevey.

Mme L. Conne-Abrezol, Corseaux s/Vevey.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort qui auront envoyé, d'ici au 30 novembre 1960, une grille conforme à la grille originale, à l'Imprimerie J. Bron S.A., rue de la Tour 8, Lausanne.

P.-S. : Faites-nous des abonnés.

FAVORISEZ NOS ANNONCEURS
et surtout, dites-leur bien que vous avez vu
leur annonce dans le **CONTEUR !**
